

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 35
de M. Jean-Noël Gex (PLR) demandant d'étudier l'introduction
d'un système de paiement par SMS pour le stationnement en ville de Fribourg**

En séance du 29 mars 2017, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 35 de M. J.-N. Gex lui demandant d'étudier l'introduction d'un système de paiement par SMS pour le stationnement en ville de Fribourg.

Résumé du postulat

Le postulat est argumenté comme suit:

Les nouveaux parcomètres installés en Basse-Ville ne sont pas toujours à la bonne place. Pour preuve, le mécontentement des usagers qui ne trouvent qu'une borne pour le parcage aux Grandes-Rames et une borne pour la Planche-Supérieure.

Avec l'introduction généralisée du stationnement payant, la Ville se doit d'offrir un système simple à l'image du billet de bus SMS des TPF. Il existe des systèmes tels que Paybyphone.ch.

De plus, les nouveaux parcomètres portent une référence au système PrestoPark qui a attiré mon attention et j'invite le Service de la mobilité à en étudier tous les avantages, aussi bien pour l'utilisateur que pour la collectivité.

Réponse du Conseil communal

En 2001, un nouveau moyen de paiement du stationnement a vu le jour en Ville de Fribourg. Appelé Allpark, ce système permet aux automobilistes réguliers de se parquer sur le domaine public sans avoir recours à la monnaie et sans devoir se déplacer à l'horodateur. Consistant en un petit boîtier embarqué dans le véhicule, celui-ci présente l'avantage pour les automobilistes de ne plus devoir prévoir leur temps de stationnement et de ne payer que la durée effective du parcage consommée. Ce moyen de paiement est actuellement utilisé principalement par les entreprises, les représentants et les indépendants travaillant régulièrement en ville de Fribourg. A l'heure actuelle, seules 4% des taxes de stationnement sont payées au moyen de ce système (statistiques 2016).

Depuis quelques années, le marché du paiement dématérialisé s'est développé à large échelle et les entreprises actives sur ce segment sont nombreuses. La génération "smartphone" est en effet aujourd'hui habituée à consommer des prestations au moyen d'applications (achat de billets TPF avec l'application "Fairtiq" par exemple, une application de billetterie mobile pour les entreprises dans le domaine des transports publics).

Depuis 2015, la Direction de la police locale a reçu de nombreuses offres relatives à des solutions de paiement dématérialisé des taxes de parcage. Après réflexion, il a semblé opportun d'analyser la chose en collaboration avec le principal gestionnaire de parkings au centre-ville, à savoir le Groupe Nordmann Fribourg SA, exploitant du parking des Grand-Places et futur exploitant des parkings du PAD Gare-Sud. Le but est en effet de privilégier une solution commune de paiement par téléphone portable utilisable tant sur le domaine public que sur les parkings privés susmentionnés, tout en garantissant sa compatibilité avec les appareils de contrôle et les logiciels de gestion du stationnement utilisés par la Police locale.

Six produits ont été comparés: Digitalparking, Novapark, Prestopark, Easypark, Parknow et Paybyphone. Ils permettent tous, chacun avec leurs spécificités propres, de payer le stationnement au moyen d'un smartphone.

Après plusieurs séances et rencontres avec Nordmann & Cie SA, le Conseil communal a décidé, sur proposition de la Police locale, d'opter pour la solution développée par la société Digitalparking SA, qui s'est avérée être la plus appropriée à Fribourg. Son système, intitulé "Parkingpay" est déjà en fonction dans de nombreuses villes en Suisse alémanique ainsi qu'à Yverdon-les-Bains. L'utilisateur doit ouvrir un compte auprès de la société et télécharger l'application. Le paiement peut s'effectuer soit par prépaiement, soit par recouvrement direct (LSV). L'utilisateur a le choix entre plusieurs fonctionnalités de stationnement. Au vu de l'expérience et du succès rencontré à Yverdon-les-Bains, le Conseil communal est convaincu que ce système répondra aux attentes actuelles des usagers.

Ce système est compatible avec la solution Allpark, qui pourra ainsi être maintenue. Le Conseil communal ne ferme toutefois pas la porte à d'autres prestataires qui pourraient arriver sur le marché avec d'autres solutions adaptées aux spécificités de notre ville. La mise en service du système "Parkingpay" est prévue au mois de mai 2018. Une information sera communiquée par la Ville à ce moment-là.

Le postulat n° 35 est ainsi liquidé.